



Rapport d'attestation des élus à la formation obligatoire «Le comportement éthique»

En conformité à l'article 15 de la Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale, je déclare que j'ai reçu une attestation des élus confirmant leur participation à la formation «Le comportement éthique».

M. Denis Paquin, maire
Mme Isabelle Sévigny, conseillère
Mme Johanne Lacourse, conseillère
Mme Lise Dufour, conseillère
M. Michel Vézina, conseiller
M. Marcel Boulay, conseiller
M. Étienne Decelles, conseiller

Publié sur le site internet de la Municipalité.

La Directrice générale
et greffière-trésorière,

Original signé
Pierrette Gendron